

JUL 17 1979

Distr.
GENERALE

A/34/360

S/13445

9 juillet 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  CONSEIL DE SÉCURITÉ

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-quatrième session

Point 51 de la liste préliminaire*

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER

SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT

LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION

DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE

Trente-quatrième année

Lettre datée du 9 juillet 1979 adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention les manifestations les plus récentes des pratiques inhumaines d'Israël sur la rive occidentale occupée du Jourdain. De telles pratiques non seulement constituent un défi aux principes de la Charte des Nations Unies mais contreviennent aux principes de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles dans les territoires occupés, dont Israël est signataire. La liste des incidents énumérés ci-après traduit le caractère odieux et l'ampleur du mouvement d'implantation de colonies sionistes, qui s'obstine dans sa volonté perverse de conquête, d'expansion, de terreur et de racisme arrogant.

1. Le 4 juin 1979, les autorités d'occupation israéliennes ont détruit la maison d'Itaf Ahmad Yusuf dans la ville d'Al-Jariah, près de Ramallah; celle-ci était accusée de s'opposer à l'occupation israélienne. Elles ont mis sous scellés quatre autres maisons dont les propriétaires ont été arrêtés sous prétexte qu'ils s'opposaient à l'occupation israélienne. La première maison, près de Ramallah, appartenait à une jeune fille arabe nommée Hanan Wakhleh Elias Mish; la deuxième maison, dans la ville d'Al-Bireh, à une autre jeune fille arabe, Wadia Ahmad Rashid Al-Khayyat. Les deux autres maisons, sises également à Al-Bireh, appartenaient à Jamal Ahmad Hassan Yasin Zayed.

2. Le 3 juin 1979, les habitants arabes de Silwan, près de Jérusalem, ont adressé au premier ministre Menahem Begin un message de protestation contre l'expropriation de plus de 100 000 dunams de terres arables leur appartenant, dans la région de Maale Adumin (Al-Khan Al-Ahmar) près de Jéricho, et aux

* A/34/50.

environs de la mer Morte. Ces terres constituent le seul moyen de subsistance pour eux et pour les habitants de Silwan. Ils ont demandé à Begin de transmettre une copie de leur message au président Carter et au président égyptien Anwar Sadat.

3. Le 3 juin 1979, le Cabinet israélien a approuvé la création d'une colonie juive, nommée Elon Moreh, sur une superficie de plusieurs milliers de dunams de terres appartenant à des Arabes et situées près du village de Rujib à sept kilomètres au sud de Naplouse. Le groupe Gush Emunim, séide de Begin, prévoit de créer un centre urbain juif de près de 100 000 colons israéliens - soit le double de la population de la ville arabe de Naplouse.

4. Le 7 juin 1979, le journal israélien Ma'ariv a signalé que la clique de Gush Emunim menait une vaste et odieuse campagne en faveur de l'expansion des colonies juives implantées sur la rive occidentale du Jourdain. La liste ci-après indique la superficie actuelle (en dunams) de chaque colonie et l'expansion prévue pour chacune d'entre elles :

	<u>Superficie actuelle</u>	<u>Superficie requis</u>
1. Dotan (Sanur)	46	1 500
2. Shomron	100	1 500
3. Qaddum	300	1 500
4. Qarney-Shomron	150	1 500
5. El-Qana	310	1 500
6. Ariail	110	5 000
7. Tapuah	150	1 500
8. Neve Zuf	900	1 500
9. Ofra	350	1 500
10. Beit El	225	1 500
11. Beit Horon	150	1 500
12. Giv'on	90	5 000
13. Mizpeh Jericho	1 000	1 500
14. Qiryat Arba	4 250	5 000

Les faits que je viens de signaler sont à rapprocher de la déclaration faite par Begin quelques heures après que le Cabinet israélien a approuvé la création de la colonie Elon Moreh près de Naplouse. "L'implantation de colonies juives dans tout les territoires de la terre d'Israël est l'action la plus légale qui soit" a-t-il déclaré. Vu le caractère sioniste d'Israël et son comportement éhonté depuis sa création en 1948, une telle déclaration est la pire des insultes aux valeurs de l'humanité. Je vous demande donc de proposer vos bons offices pour qu'il soit mis un terme aux pratiques inhumaines des autorités israéliennes sur la rive occidentale du Jourdain, y compris Jérusalem.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 51 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Conseiller,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) George Y. SHAMMA